

# Mineurs en danger : le scandale des foyers sociaux filmé dans un documentaire

par Marianne Lecach



Un documentaire sur les défaillances de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), diffusé dimanche soir dans *Zone Interdite* sur M6\*, met en lumière les violences que subissent les mineurs en foyer d'accueil. Une réalité effroyable que décrypte avec nous Lyes Louffok, ancien enfant placé.

Adeline a 18 ans. Tout juste sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), elle n'a pas d'autres choix que de recourir aux Restos du Cœur pour survivre. Dans le documentaire choc\* diffusé ce dimanche 19 janvier dans *Zone Interdite* sur M6, elle se dit abandonnée par le système de l'Aide sociale à l'enfance dans lequel elle a grandi. La seule "solution" qu'on lui propose pour bénéficier d'une aide de l'État ? Avoir un enfant. Un témoignage aussi terrifiant qu'édifiant.

Déscolarisation, fugue, violences, viols ou encore drogue et prostitution... Des foyers abandonnent les enfants placés qui vivent dans des lieux insalubres et sont poussés au

décrochage scolaire. Des éducateurs non-qualifiés tentent de faire régner la loi dans le foyer par la violence. Pire, certains mineurs subiraient des viols de la part d'autres jeunes. Une réalité effroyable dont une partie des 341 000 enfants placés en France subit ces conséquences depuis leur plus jeune âge.

Lyes Louffok, auteur du livre *Dans l'enfer des foyers*, lui-même ancien enfant placé se bat pour leur cause au sein du Conseil National de la Protection de l'Enfance. Il réagit à ce documentaire sur les mineurs en danger. Entretien.

**Marie Claire : Quelle a été votre première réaction après le visionnage de ce documentaire ?**

**Lyes Louffok :** J'avais envie de tout casser. A chaque fois que je regarde ce genre de documentaire, je me surprends à être toujours choqué et en colère, je m'en remets au bout de deux jours. Les viols dans les foyers me parlent car j'en ai moi-même été victime. De même que les violences des éducateurs ou les prises de médicaments forcées comme le Valium, alors que l'on ne m'a jamais diagnostiqué comme étant hyperactif.

**Quel est le point sur lequel vous vous interrogez encore ?**

**La vidéo du jour :**

Sur 1h 30 de documentaire, on ne parle jamais de la situation dans les familles d'accueil alors que la majorité des enfants y sont placés (176 000). Pour une bonne lecture et une vraie prise de conscience de ce que l'on subit tous les jours, il ne fallait pas occulter cette partie-là.

*Les viols dans les foyers me parlent  
car j'en ai moi-même été victime.*

**On constate dans certains de ces foyers que les enfants sont complètement abandonnés : déscolarisation, insalubrité des lieux, fugue... Qu'est-ce que cela dit de l'état des foyers en France et de l'ASE ?**

Quand on écoute des témoignages d'enfants placés il y a cinquante ans ou ceux de l'année dernière, on ne voit aucune différence. Ce qui se passait à l'Assistance publique et à la DASS se passe aujourd'hui à l'ASE. Cette culture du silence favorise l'omerta. On a du mal à la briser parce que cela fait soixante ans que les institutions n'ont pas été renouvelées. Le modèle n'a pas été repensé non plus. Quand je vois qu'une directrice de foyers a pu droguer des enfants durant tant d'années, sans que jamais cela ne soit reporté, c'est criminel. Les présidents de départements ont une responsabilité. L'Etat s'est engagé à protéger ces enfants mais rien ne se passe.

**Vous avez publié un livre *Dans l'enfer des foyers*, vous avez vécu ce qui est dénoncé dans ce documentaire, que faire pour que cela change ?**

J'ai été l'un des premiers à demander la création d'un poste de secrétaire d'État à la protection de l'enfance (occupé par Adrien Taquet, ndlr). Aujourd'hui je le regrette. Adrien Taquet a été extrêmement dangereux. Il a durci ce qui existait déjà en excluant 44% des jeunes majeurs du dispositif de protection. Nous espérions que des mesures d'urgence seraient prises mais ce n'a pas été le cas.

Le Conseil National de la Protection de l'Enfance a demandé la création d'un fichier national pour recenser les agréments des familles d'accueil. Les départements ne communiquent pas entre eux et la loi ne les y oblige pas. Une famille d'accueil maltraitante peut demander un agrément dans un autre territoire. L'autre département ne saura jamais qu'on lui a retiré son agrément parce qu'elle était maltraitante. C'est une mesure de bon sens pour garder une traçabilité des agréments et sécuriser les enfants placés.

Il faut mobiliser la société civile à ce sujet. Je suis persuadé que c'est le seul moyen pour que les choses changent : il faut leur dire de se bouger pour nous. Ne pas nous prendre en compte a aussi des incidences sur la société : 70% des enfants placés n'ont aucun diplôme quand ils sortent de l'ASE. Un quart des SDF ont un parcours en protection de l'enfance. C'est un coût économique.

*Une famille d'accueil maltraitante  
peut demander un agrément dans un autre territoire.*

**Le directeur de l'Abbaye de Valloires affirme que l'on doit douter face au témoignage d'un enfant qui dit avoir été victime de viol. Le journaliste réplique en disant que 22 enfants sont concernés. Le directeur ne bronche pas. Les foyers ont l'air d'appliquer la politique de l'autruche en ce qui concerne les viols entre mineurs. Pourquoi l'ASE et le gouvernement ne font rien ?**

Ce genre de personne n'est pas minoritaire. La politique de l'autruche ne s'applique pas seulement aux violences sexuelles. Ils se disent aujourd'hui que l'État ne leur donne pas suffisamment les moyens pour mener à bien notre politique publique. Mais il s'agit de presque 9 milliards d'euros de budget annuel pour la protection de l'enfance. L'État remet la responsabilité sur les départements et inversement. Les enfants placés en subissent les conséquences.

Pour que toutes les violences soient considérées et prises en charge, il faut remettre la situation des enfants placés sous la responsabilité de l'État.

**Où en est-on des Contrats jeunes majeurs ? Dans le documentaire, une assistante sociale suggère à une jeune fille de tomber enceinte si elle veut toucher le RSA.**

## **Cette jeune fille précaire pourrait devenir mère précaire et l'enfant serait lui-aussi placé... N'est-ce pas un cercle vicieux ?**

Je l'ai entendu plein de fois avec des amies placées comme moi. Certaines font d'ailleurs des enfants et finalement ils se retrouvent placés aussi. Le gouvernement avait la possibilité de légiférer en disant que les jeunes de l'ASE seront pris en charge et protégés jusqu'à 21 ans. Ils ne l'ont pas fait et ont même régressé. Tant que rien ne sera amorcé, des enfants continueront de vivre ces situations et se suicideront aussi. On parle peu de cette réalité : des gamins livrés à eux-mêmes font des overdoses dans des hôtels, d'autres se suicident en se jetant dans la Seine ou d'autres se font poignarder dans un hôtel à Suresnes...

*L'État remet la responsabilité sur les départements et inversement. Les enfants placés en subissent les conséquences.*

## **Pourquoi l'ASE ne réagit pas, à votre avis, après toutes ces enquêtes – articles, livres, documentaires- sur ses dysfonctionnements ?**

Les départements n'investissent pas forcément sur la protection de l'enfance lorsqu'il y a des ronds-points à construire par exemple... Les cellules de contrôle ne sont pas mises en œuvre par les départements. Le Conseil a demandé qu'il y ait une agence indépendante chargée du contrôle et de la protection des enfants. Nous voulions créer un ordre professionnel des travailleurs sociaux et des normes d'encadrement car les éducateurs maltraitants ne risquent rien face à la justice. Les enfants ne portent pas plainte. Avoir un éducateur diplômé de l'État et spécialisé pour s'occuper de plusieurs enfants est essentiel.

## **Ce documentaire lève le voile sur un autre scandale : la prostitution de jeunes filles placées sous la responsabilité de l'ASE...**

Les multiples scandales ne marchent même plus pour faire bouger la société civile, même si ces faits sont connus de tous. Les éducateurs disent qu'ils ne peuvent pas toujours être derrière elles. C'est un dispositif qui génère parfois plus de violences. Quand des gamines de 13 ans sont contraintes d'aller dans des hôtels pour se prostituer, c'est de la torture que l'on inflige à ces gosses, rien de plus.

Quand les gens iront voter aux prochaines élections départementales, le bulletin glissé dans l'urne sera décisif pour les enfants placés. Il faut avoir une exigence beaucoup plus importante vis-à-vis de nos élus et leur demander de façon concrète ce qu'ils font pour les enfants. La société civile doit s'intéresser à cette politique publique.

*\*Mineurs en danger : enquête sur les scandaleuses défaillances de l'Aide Sociale à l'Enfance réalisé par Jean-Charles Doria. Diffusé sur M6 dimanche 19 janvier 2020 à 21h05.*